



Communiqué officiel

Procédure d'annonce de panne d'éclairage public

Que faire en cas de panne de l'éclairage public ?

En cas de panne de l'éclairage public, nous vous prions de bien vouloir l'annoncer par téléphone au Contrôle des Habitants au 021/905.88.56 ou envoyer un courrier électronique à contrôle.habitants@moudon.ch. En dehors des heures d'ouverture et en cas d'extrême urgence (exemple : panne générale), vous pouvez contacter les Services industriels par téléphone au 079 623 10 50.

IMPORTANT : Merci d'indiquer l'emplacement précis du lampadaire, ainsi que son numéro.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

La Municipalité

Moudon, le 10 octobre 2019